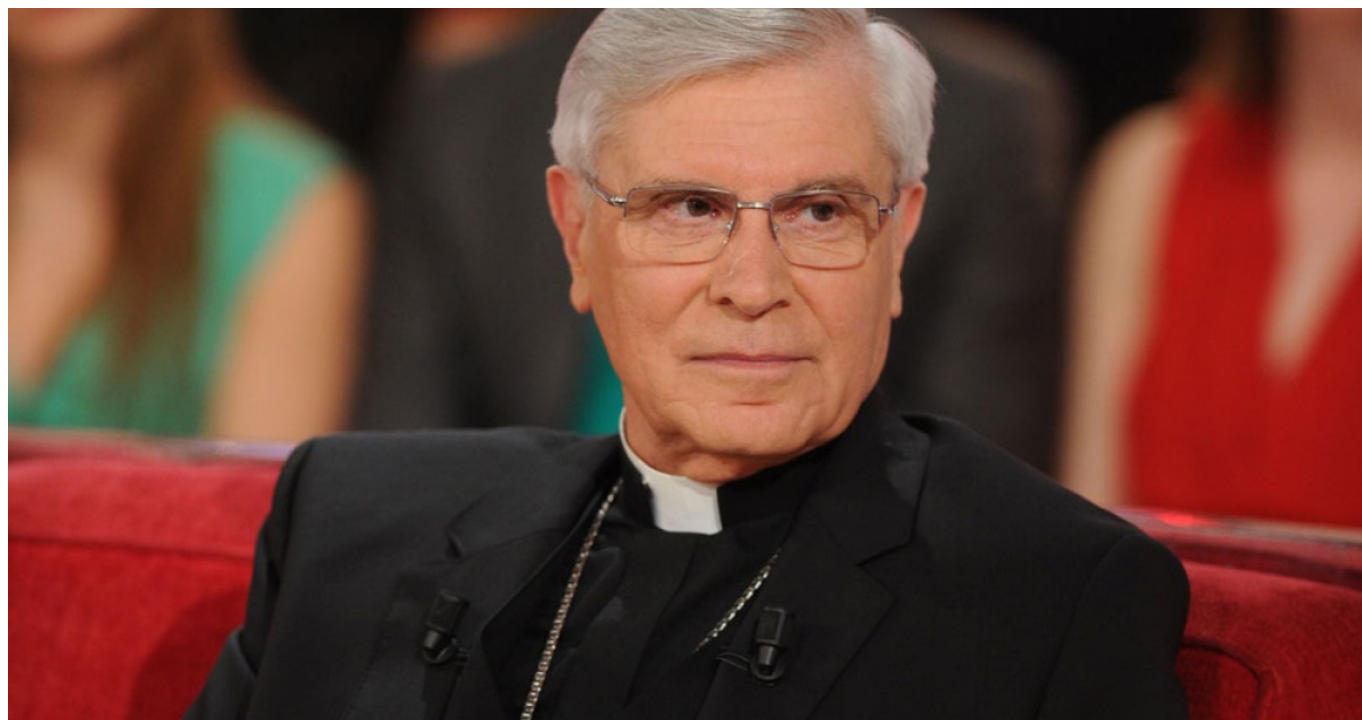


Une vieille affaire contre Mgr Di Falco

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 23 septembre 2016



A deux mois de sa retraite, l'évêque de Gap connaît une nouvelle épreuve. Un ancien élève qui avait porté plainte contre lui en 2001 pour des faits remontant aux années 1970 - classée en raison de la prescription des faits - demande réparation du préjudice qu'il a subi. L'évêque a toujours nié les faits.

Une nouvelle procédure judiciaire vise Monseigneur **Di Falco** pour une affaire de pédophilie présumée. En 2001, l'évêque de Gap avait fait l'objet d'une plainte pour «viols et agressions sexuelles» déposée par un ancien élève d'un collège parisien dans les années 1970. Elle avait été classée, les faits étant prescrits. Les procédures suivantes, malgré un témoignage supplémentaire, ne furent pas davantage concluantes. Quinze ans après, cet homme, qui se fait appeler Marc, entend obtenir réparation et a pour cela assigné l'évêque dans une procédure au civil. Marc avait 12 ans aux moments des premiers faits qu'il rapporte. Scolarisé au collège privé Saint-Thomas-d'Aquin, dans le VII^e arrondissement de Paris, il se lie d'amitié avec le prêtre Di Falco, 25 ans à l'époque. «*Di Falco m'accordait beaucoup d'attention, c'était un sentiment extraordinaire pour moi*», témoigne le quinquagénaire au journal [Les Inrocks](#).

Aujourd'hui, Marc entend recevoir une réparation pour le préjudice subi, et notamment les séquelles qu'il a gardées de son expérience d'adolescence. L'affaire Barbarin l'a encore poussé à agir. Il est soutenu par l'homme à l'origine du deuxième témoignage de 2002, même si ce dernier ne souhaite pas mener de nouvelle procédure.

L'avocat de Mgr Di Falco dénonce «une démarche aussi vile, aussi déplacée qu'incongrue» visant à «profiter du sillon creusé par les affaires occupant le diocèse de Lyon».

«Quel est le sens, plus de 40 ans après ce qu'il raconte avoir subi, plus de 14 ans après le classement de la plainte pénale, d'une assignation civile sans fondement?»

L'assignation devrait donner lieu à une audience.